

Quelle Europe pour la paix ?



TRAITÉ POUR UNE CONSTITUTION EUROPÉENNE :

Déclaration du Mouvement de la Paix

Le Mouvement de la Paix agit pour que s'établissent des relations nouvelles entre les peuples, entre les Etats, entre les structures internationales, régionales, continentales ou mondiales, qui se sont historiquement constitués.

Ces rapports nouveaux fondés sur la paix, le désarmement, respectueux du droit international doivent ouvrir aux générations futures la perspective de vivre enfin sans guerre, de mettre en commun les avancées dans le domaine des droits humains, des connaissances, des progrès scientifiques, le patrimoine culturel dans toute sa diversité.

Cette culture de la paix, soucieuse de la justice sociale et de la vie démocratique des sociétés, est à la base de notre détermination.

En Europe, depuis plus de 40 ans, se construit un espace structuré par des traités successifs et s'élargissant régulièrement pour devenir l'Union Européenne actuelle formée de 25 pays.

Le Mouvement de la Paix soutient l'idée que la construction de cette Union en fasse un lieu de mise en œuvre de ces nouveaux rapports entre des peuples qui se sont trop souvent entredéchirés dans le passé.

Nous voulons que l'Union Européenne devienne pour tous les peuples du monde le symbole de la réconciliation et de la coopération, des grandes dynamiques démocratiques et sociales, en se consacrant à élaborer au profit de tous et de toutes une véritable

culture de la paix.

La mise en débat du Traité Constitutionnel soumis à référendum doit être l'occasion pour tous d'exprimer cette exigence et d'examiner au fil des articles, leur conformité avec elle et la possibilité qu'ils permettent ou non, d'avancer sur la voie de la coopération, du respect des droits, du débat démocratique, de la paix et du désarmement.

Le Mouvement de la Paix souhaite apporter l'éclairage de son analyse à ce débat.

Dans la partie I titre I, la promotion de la paix et de ses valeurs est inscrite parmi les objectifs de l'Union (art I-3-1) ce qui est positif. Nous pensons que la paix avait aussi sa place parmi les valeurs de l'Union (art I-2). *(voir référence)*

Dans le titre V (chap. II), la Politique Extérieure de Sécurité et de Défense que propose le texte constitutionnel devrait s'appuyer plus clairement sur le droit international et le multilatéralisme portés par les Nations Unies et les valeurs fondamentales de la Charte de l'ONU : la mise hors la loi de la guerre comme moyen de la politique, le refus de la force pour régler les conflits, le désarmement et l'utilisation des ressources dégagées au service de la vie.

(Suite en page 2 et 3)

(Suite de la page 1)

De nouvelles dimensions devraient s'y intégrer, explicitement :

- le respect des Traités de désarmement et des Conventions internationales des droits, leur approfondissement avec leurs processus de vérification, de contrôle, de transparence et de confiance mutuelle,
- le développement des droits humains et la conquête de nouveaux droits,
- l'engagement de l'Union pour favoriser une culture de la paix comme moteur d'un développement mutuel, durable et harmonieux.

L'Europe doit promouvoir une « sécurité collective » et une coopération moderne ancrées sur le multilatéralisme, et une « sécurité humaine » s'appuyant sur les acquis de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et du Conseil de l'Europe, plus large que l'UE, et sur l'implication de la société civile et du tissu associatif.

Dans le cadre de la prévention des conflits, le rôle éprouvé de l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) doit être préservé.

Cela suppose que la politique de l'UE soit dérogée de la tutelle de l'OTAN, pacte militarisé datant de la période de la guerre froide.

Nous sommes inquiets de l'engagement suivant inscrit dans l'article I-41-2 : « La politique de L'Union(...) respecte les obligations découlant du traité de l'Atlantique Nord pour certains États membres qui considèrent que leur défense commune est réalisée dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et elle est compatible avec la politique commune de sécurité et de défense arrêtée dans ce cadre. » L'Europe que nous voulons doit participer activement au désarmement mondial. En cette année du 60^{ème} anniversaire des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, les peuples et leurs représentants doivent redoubler d'effort pour qu'à la conférence de révision du Traité de Non-Prolifération en mai 2005, des avancées concrètes soient prises vers le désarmement.

Le Mouvement de la Paix et les pacifistes italiens ont recueilli des centaines de milliers de signatures sur leur pétition demandant que l'article 1 du traité constitutionnel soit :

Article 1 : « L'Europe rejette la guerre comme instrument de résolution des conflits internationaux et reconnaît le droit à la paix comme un droit fondamental. L'Europe promeut la création d'un ordre mondial pacifique et démocratique et soutient le renforcement et la démocratisation des Nations Unies et le

L'Otan

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord est une alliance militaire créée par les Etats-Unis en 1949 pour contrer l'influence de l'Union Soviétique. Elle est formée de 26 membres européens plus les Etats-Unis et le Canada. La France, membre de l'OTAN au début, en sortit sous la présidence de Charles De Gaulle, mais a rejoint l'OTAN en 1992 sans faire partie du commandement intégré. Cependant, elle participe aux opérations militaires dans ce cadre : Kosovo, Afghanistan, Irak (formation des policiers)... Si l'alliance n'a plus lieu d'être puisqu'elle avait été créée pour faire face aux Soviétiques, sous la férule des Etats-Unis, elle ne cesse de s'élargir et de se renforcer et peut aujourd'hui intervenir dans le monde entier « pour préserver les intérêts stratégiques » et participer aux « guerres préventives. » Dans les bases militaires de l'OTAN en Europe sont stockées 480 bombes atomiques. Les Etats-Unis projettent d'installer en Sardaigne une base qui doublerait ce nombre.

développement de la coopération internationale. »

Le projet actuel développe une autre orientation, celle d'une Europe se militarisant de plus en plus, s'engageant à améliorer ses capacités militaires, ses industries de production d'armement, sans condamner le commerce des armes, investissant encore plus dans la recherche militaire en vue « des besoins opérationnels futurs. »

Aucune précision par contre sur l'avenir des armements nucléaires en Europe, ni sur l'attitude de l'Union par rapport aux exigences du Traité de Non-Prolifération nucléaire et au désarmement.

Nous sommes amenés à lire le texte du projet au regard des autres fondements de la Culture de la Paix retenus par l'ONU dans son programme pour la Décennie de la Culture de la Paix.

Cela nous ramène aux droits et libertés, à la justice sociale, à la démocratie dans l'Union.

La Charte des Droits Fondamentaux, déjà dans le Traité de Nice, n'est donc pas un « plus » que nous devrions au nouveau projet. Mais, ses insuffisances dans plusieurs domaines (droits sociaux, protection sociale, droits des femmes, IVG, contraception, droits des immigrés, citoyenneté de résidence, droit d'asile, laïcité, libre circulation des personnes, ...), ses retards sur certaines chartes sociales déjà existantes en Europe et sur certaines situations nationales déjà acquises, sa non-justiciabilité devant les tribunaux en cas de violation, deviendraient « à valeur constitutionnelle », difficiles à améliorer par la voie législative, alors même que l'initiative des lois reste toujours aux mains de la Commission, malgré quelques progrès dans les prérogatives du Parlement Européen.

Le texte constitutionnel proposé ne nous semble pas dans son esprit et sa lettre porter notre vision globale et dynamique de la construction d'une Europe pour la paix.

Le Mouvement de la Paix considère le Traité constitutionnel très éloigné des valeurs fondamentales qui sont les siennes et adopte en conséquence une position critique à son égard.

Il revient aux citoyens, en dernier ressort, d'exprimer en toute liberté leur opinion lors du prochain référendum. Le Mouvement de la Paix souhaite qu'ils soient nombreux à le faire.

Pour sa part, le Mouvement de la Paix appelle ses adhérents à défendre dans le débat actuel, leur volonté de voir émerger une Europe démocratique, de paix et de justice sociale, engagée intensément sur la voie de la coopération, du développement durable, du désarmement et de la résolution pacifique des conflits dans le respect du droit international, du rôle de l'ONU et des principes de sa Charte.

L'OSCE

L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe est l'organisation de sécurité régionale la plus importante avec 55 pays membres de l'Europe à l'Asie centrale plus les Etats-Unis et le Canada. Cette organisation a été fondée en 1992 pour succéder à la Conférence pour la Coopération et la Sécurité en Europe. Elle est chargée de prévenir les conflits, de gérer les crises et de reconstruire la paix. Son approche de la sécurité est politique et coopérative, incluant le respect des droits humains, de l'environnement et de la démocratie. Elle travaille avec les ONG, les parlements, et tous les Etats y ont un statut équivalent. Cependant, ses faibles moyens politiques et logistiques (budget plus de mille fois inférieur à celui de l'OTAN) ne lui permettent pas, à ce jour, de jouer un rôle majeur.

Référence

Article I-2

Les valeurs de l'Union

« L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Article I-3-1

Les objectifs de l'Union

« L'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples. »

Article I-41

2. La politique de sécurité et de défense commune inclut la définition progressive d'une politique de défense commune de l'Union. Elle conduira à une défense commune, dès lors que le Conseil européen, statuant à l'unanimité, en aura décidé ainsi. Il recommande, dans ce cas, aux États membres d'adopter une décision dans ce sens

conformément à leurs règles constitutionnelles respectives. La politique de l'Union... respecte les obligations découlant du traité de l'Atlantique Nord pour certains États membres qui considèrent que leur défense commune est réalisée dans le cadre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (Otan)...

Article I-41

3. Les États membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires...

Trop de bombes atomiques en Europe : Désarmons !



Contact

LE MOUVEMENT DE LA PAIX :
139 Bd. Victor Hugo 93400
Saint-Ouen
- Tél. : 01-40-12-09-12
- Fax : 01-40-11-57-87
- Mail : national@mvtpeix.org

Article 1 : la campagne du Mouvement de la Paix

Le Mouvement de la Paix, tout comme la Tavola della Pace en Italie, a lancé en 2003 une campagne sur la nouvelle constitution européenne avec une pétition qui propose pour le traité un article 1 (*) prônant la paix et la culture de la paix dans les valeurs de l'Union. Des milliers de Français, personnalités et

organisations soutiennent déjà cette campagne.

(*) Voir la déclaration

Signez cette pétition afin de lui donner le plus de poids possible.

Site web : www.mvtpeix.org (Rubrique Pétitions)

Les pacifistes européens et la Constitution

Grande Bretagne :

« La Campagne pour le Désarmement Nucléaire (CND) n'a pas d'opinion sur la totalité du texte, mais nous sommes inquiets des encouragements à l'augmentation des dépenses militaires alors que nous travaillons à réduire le militarisme. De même, la CND s'oppose à l'OTAN comme alliance militaire et bien entendu à sa politique nucléaire, or son rôle est renforcé par ce Traité. L'Union Européenne devrait plutôt se mettre en conformité avec les Traités internationaux et devenir un acteur majeur du désarmement. »

Rae Street, chargée des relations internationales de la CND.

Allemagne :

« Le grand rassemblement annuel des pacifistes de Kassel s'est prononcé pour une Europe qui refuse la guerre. C'est pourquoi, nous disons oui à l'Europe et non au projet de Traité. Soixante ans après la libération de l'Allemagne du fascisme, nous voulons une Europe pacifique et démocratique. Au lieu de l'armement et du démantèlement des acquis sociaux, nous voulons la justice sociale et la médiation dans les conflits, le désarmement et une vraie coopération entre le Nord et le Sud. »

Willi Van Ooyen, pacifiste syndicaliste, animateur du forum de Kassel

Belgique :

« Nous sommes convaincus que l'Europe doit parler d'une seule voix, mais pour dire quoi ? C'est aux citoyens de trancher et notre premier devoir est celui de l'information et de la vigilance. Il faut investir dans la prévention des conflits et l'aide au développement plutôt que dans la course aux armements. Notre conception de la sécurité doit rester absolument dans le cadre de l'ONU et le refus de la guerre préventive. »

Arnaud Ghys, responsable à la paix de la Coordination Nationale pour la Paix et le Développement (CNAPD).

Appel de Manchester :

« Une Europe pour la paix »

« Nous, militants de la paix en Europe, sommes sérieusement inquiets du contenu de l'Article 40 du Traité Constitutionnel pour l'Europe, qui porte sur la politique commune de Défense et de Sécurité...

Cet article resserre encore le lien avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Nous nous opposons également à ce que les "pays membres de l'UE s'engagent à améliorer leur capacités militaires".

La paix et la sécurité viendront par :

- Le respect du droit international ;
- Un effort de tous pour renforcer et démocratiser l'Onu ;
- Le désarmement y compris nucléaire ;
- La réduction des dépenses militaires et du commerce de armes ;
- Un effort authentique pour construire des sociétés qui cultivent la paix... »

Le 5 mars 2005.

Texte intégral sur : www.mvtpaix.org

Agir pour une Europe de Paix, ça m'intéresse

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Mail :

- Je souhaite adhérer au Mouvement de la Paix
 - Adhésion annuelle + Abonnement au journal « Planète Paix » : 45 euros
 - Adhésion annuelle seule : 20 euros
 - Abonnement annuel au journal « Planète Paix » : 25 euros
- Je souhaite recevoir des informations du Mouvement de la Paix
- Je souhaite recevoir la lettre électronique hebdomadaire



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Ci-joint mon règlement au Mouvement de la Paix C.C.P. : Chèque bancaire :
A envoyer avec le règlement à Planète Paix 139, bd Victor Hugo 93400 Saint-Ouen